2 5 JAN 2023

Niamey, le

République du Niger Fratemité - Travail - Progrès

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses Direction de la Communication, des Archives et des Relations Publiques

10-00002

Communique N°

/MES/R/ARAB/DCARP

Le Directeur Général de l'Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses (ANAB) a l'honneur d'informer le public que le Gouvernement algérien a octroyé au Niger un quota de cent quatre-vingt deux (182) bourses au titre de l'année 2022-2023 dans différentes filières.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers 2022 toutes séries confondues.

Le dossier de candidature comporte :

- Une (1) traduction dument légalisées du diplôme du baccalauréat;
- Une copie (1) légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- Un (1) extrait d'acte de naissance photocopié et légalisé;
- Une (1) copie légalisée du passeport;
- Quatre (4) photos d'identité récentes ;
- Un certificat de visite et contre visite médical accompagné d'analyses médicales.

N.B. Les dossiers doivent parvenir à l'ANAB au plus tard le jeudi 02 février 2023 à 17h délai de nigueur.

ELHADJI ANOUNOU YACOUBOU

Directeur Générah